

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 avril 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant John Butler

Madame et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Lagacé	District 5

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

\*\*\*\*\*

Remise des médailles aux pompiers pour leurs 20 ans et 30 ans de service

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-096**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2016.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-097**

**Approbation des procès-verbaux de la séance ajournée du 15 février 2016, de la séance d'ajournement du 15 février 2016, tenue le 21 mars 2016 et de la séance ordinaire du 21 mars 2016**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ajournée du 15 février 2016, de la séance d'ajournement du 15 février 2016, tenue le 21 mars 2016 et de la séance ordinaire du 21 mars 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ajournée du 15 février 2016, de la séance d'ajournement du 15 février 2016, tenue le 21 mars 2016 et de la séance ordinaire du 21 mars 2016.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-098**

**Adhésion à la Charte des paysages des Laurentides**

ATTENDU QUE suite à la tenue, en 1998, des États généraux du paysage québécois, la région des Laurentides s'est dotée d'une Table de concertation sur les paysages;

ATTENDU QUE cette Table a proposé à ses partenaires régionaux d'adhérer à une Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides ;

ATTENDU QU'en novembre 2004, plus de 150 partenaires régionaux avaient signé cette charte, dont 7 MRC et près d'une cinquantaine de villes;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut demande à ces signataires du monde municipal de réitérer leur adhésion à la Charte;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard  
**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Nadine Brière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut demande aux signataires du monde municipal ayant adhéré à la charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides, en 2004, de renouveler leur engagement;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise:

- À Hydro-Québec;
- Au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- À la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-099**

**Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 12 et 13 mai 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Robert Lagacé  
**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Nadine Brière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise monsieur le conseiller Roch Bédard ainsi que les futurs élus, le maire et les conseillers des districts 3 et 6, et le directeur général, Monsieur Pierre Dionne, à participer aux Assises Annuelles 2016 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront à Québec les 12 et 13 mai 2016;

QUE les frais d'inscription au montant de 775\$, plus taxes, chacun, soient assumés par la Ville ;

QUE monsieur le conseiller Roch Bédard ainsi que les futurs élus, le maire et les conseillers des districts 3 et 6 soient autorisés à dépenser, pour leur participation à ce congrès, un montant n'excédant pas 850\$ chacun pour les frais reliés à leur déplacement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives ;

QUE messieurs les conseillers Roch Bédard et John Butler ainsi que les futurs élus, le maire et les conseillers des districts 3 et 6 soient autorisés à dépenser, un montant n'excédant pas 900\$ chacun pour les frais reliés à leur hébergement, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-100**

**Participation des membres du conseil à des activités diverses**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Robert Lagacé  
**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:** Mme Nadine Brière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper-bénéfice au profit de la Fondation pour la réussite des élèves	26 avril 2016 à l'École Hôtelière des Laurentides	100\$	M. Roch Bédard

QUE le membre du conseil mentionné soit autorisé à dépenser, pour les frais reliés à son repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'il soit

remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-101**

##### **Autorisation de signature – Entente pour l'entretien mécanique de la Place des citoyens**

ATTENDU la recommandation rédigée le 20 octobre 2014 par monsieur Ronald Denault, chargé de projets de la Division génie et de la correspondance de ce dernier en date du 8 avril 2016 relativement à l'octroi d'un mandat pour l'entretien mécanique de la Place des citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les termes du contrat concernant l'entretien mécanique de la Place des citoyens, et ce, pour une période de cinq (5) ans soit du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2021 au montant de 2 047\$ plus taxes par année sans augmentation;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer ce contrat;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-102**

##### **Autorisation de signature – Entente avec le Ministre de l'emploi et de la solidarité sociale – Service PERLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Ministre de l'emploi et de la solidarité social relativement à la participation de la ville au service PerLE, service interactif WEB permettant aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provinciaux et des municipalités locales et qu'il est intégré à Portail Québec, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, avec renouvellement par tacite reconduction, pour une durée de cinq (5) ans;

D'autoriser monsieur Pierre Dionne, directeur général, à signer ladite entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-103**

##### **Travaux d'urgence – rue Henri-Dunant**

ATTENDU l'affaissement de la rue Henri-Dunant dû à la présence d'anciennes fausses septiques;

ATTENDU QUE la ville a dû effectuer des travaux d'urgence afin de sécuriser les lieux et de régler le problème;

ATTENDU QU'il s'agissait d'un cas de force majeure;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approprier, à même l'excédent de fonctionnement non affecté, la somme de 35 000\$ pour la réalisation des travaux d'urgence;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-104**

##### **Autorisation de signature – Acquisition du lot 5 894 990, boulevard Radieux**

ATTENDU les travaux de construction d'une partie du boulevard Radieux qui se sont déroulés entre 2007 et 2011;

ATTENDU le rapport des services techniques daté du 11 avril 2016 et qui confirme la conformité des infrastructures aux attentes de la ville;

ATTENDU l'engagement de la compagnie 2846-1994 Québec inc. à céder la rue et les infrastructures à la ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer un acte pour la cession du lot 5 894 990 (boulevard Radieux) à la ville;

QUE tous les coûts afférents à la préparation et à la signature de l'acte soient assumés par la compagnie 2846-1994 Québec inc.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-105**

##### **Achats regroupés – Cartouches d'impression – Centre de services partagés du Québec (CSPQ)**

ATTENDU le rapport daté du 30 mars 2016 rédigé par madame Brigitte Forget, trésorière concernant les achats regroupés pour les cartouches d'impression avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la participation au regroupement d'achats pour les cartouches d'impression avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2020 ;

QUE madame Brigitte Forget, trésorière, soit autorisée à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-106**

##### **Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 938-1998, 987-2000, 1039-2003, 1053-2005, 1054-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1133-2010, 1134-2010, 1141-2010, 1184, 1185, 1186, 1188, 1194, 1198, 1211, 1212, 1217, 1219 et 1226, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour

la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 mai 2016, au montant de 4 580 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente;

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**           **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**               **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 580 000 \$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-107**

##### **Émission d'obligations – Concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 580 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
938-1998	23 000 \$
987-2000	21 700 \$
1039-2003	9 000 \$
1053-2005	23 100 \$
1054-2005	864 200 \$
1065-A-2005	33 300 \$
1065-A-2005	102 500 \$
1069-2005	612 500 \$
1133-2010	212 300 \$
1134-2010	198 700 \$
1134-2010	1 500 \$
1141-2010	53 200 \$
1184	48 375 \$
1185	469 350 \$
1186	185 679 \$
1188	9 000 \$
1194	7 550 \$
1198	32 900 \$
1211	206 000 \$
1212	1 370 500 \$
1217	34 425 \$
1219	28 400 \$
1226	32 821 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 580 000\$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 3 mai 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
1063, BOUL. STE-ADELE  
SAINTE-ADELE, QC  
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 3 mai et le 3 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-108**

**Émission d'obligations – Courte échéance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 580 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 938-1998, 987-2000, 1039-2003, 1053-2005, 1054-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1133-2010, 1134-2010, 1141-2010, 1184, 1185, 1186, 1188, 1194, 1198, 1211, 1212, 1217, 1219 et 1226, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 3 mai 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1133-2010, 1134-2010, 1141-2010, 1184, 1185, 1186, 1188, 1194, 1198, 1211, 1212, 1217, 1219 et 1226, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-109**

##### **Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes**

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 13 avril 2016, concernant la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier municipal et scolaire jointe à la présente sous l'annexe « A »;

QUE les immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 22 juin 2016 à partir de 10h à la Place des citoyens, située au 999, boulevard de Sainte-Adèle;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soient mandatées pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi;

QUE la trésorière soit autorisée à signer la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-110**

##### **Embauche d'un pompier – Service de sécurité incendie**

ATTENDU le rapport de monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 22 mars 2016, concernant l'embauche d'un nouveau pompier;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil nomme monsieur Claude Renaud au poste de pompier selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur et aux dates indiquées, et ce, en date du 9 mai 2016.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-111**

##### **Embauche d'un coordonnateur au Service des loisirs**

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 7 avril 2016, concernant l'embauche d'un coordonnateur au Service des loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**

**Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE monsieur Vincent Bélanger soit embauché au poste de coordonnateur au Service des loisirs à partir du 3 mai 2016;

QUE sa rémunération soit établie conformément à l'échelon 1 de la classe 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE de plus, le conseil lui accorde 2 semaines de vacances payées pour l'année 2016 et 3 semaines de vacances payées pour l'année 2017.

**RÉSOLUTION NO. 2016-112**

**Adjudication – Fourniture d'une chargeuse sur pneus à quatre roues motrices avec équipement de déneigement et balai ramasseur (en option) – SP-2016-009**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'une chargeuse sur pneus à quatre roues motrices avec équipement de déneigement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Cimi inc. (Hyundai)	302 863,59\$
Nortrax Québec inc.	343 237,17\$

ATTENDU le rapport de monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics daté du 30 mars 2016;

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**

**M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**

**M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1232 par le MAMOT, pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus à quatre roues motrices avec équipement de déneigement à la compagnie *Nortrax Québec inc.*, seul soumissionnaire à avoir déposé une soumission conforme, pour un montant de 343 237,17\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1232, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

**RÉSOLUTION NO. 2016-113**

**Adjudication – Fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable – SP-2016-010**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que la seule firme ayant déposée une soumission est la suivante:

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant</b>
GloboCam (Montréal) inc.	279 541,02\$



ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

Monsieur le conseiller Roch Bédard s'oppose à ladite résolution,

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit la soumission déposée par la compagnie précitée;

QUE le conseil autorise le départ d'un nouvel appel d'offres.

**RÉSOLUTION NO. 2016-114**

**Adjudication – Fourniture d'une camionnette de marque Ford de type F-150 – SP-2016-011**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'une camionnette de marque Ford de type F-150;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Des Laurentides Ford	43 112,18\$
Ventes Ford Élite (1978) inc.	43 747,99\$
Alliance Ford Mont-Tremblant	44 244,68\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1232 par le MAMOT, pour la fourniture d'une camionnette de marque Ford de type F-150 à la compagnie *Des Laurentides Ford*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 43 112,18\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1232, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

**RÉSOLUTION NO. 2016-115**

**Adjudication – Fourniture d'un camion de marque Ford F-350 XL, 4 roues motrices année 2016 ou 2017 avec benne basculante et monte-charge Tommy Gate G2 – SP-2016-012**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un camion de marque Ford F-350 XL, 4 roues motrices année 2016 ou 2017 avec benne basculante et monte-charge Tommy Gate G2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Des Laurentides Ford	60 351,53\$
Alliance Ford Mont-Tremblant	61 645,00\$
Blainville Ford inc.	62 760,25\$

Albi Ford Lincoln Joliette inc.
---------------------------------

66 428,36\$
-------------

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 6 avril 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1232 par le MAMOT, pour la fourniture d'un camion de marque Ford F-350 XL, 4 roues motrices année 2016 ou 2017 avec benne basculante et monte-charge Tommy Gate G2 à la compagnie *Des Laurentides Ford*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 60 351,53\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1232, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-116**

**Adjudication – Fourniture d'une chenillette pour déneigement des trottoirs – SP-2016-018**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'une chenillette pour déneigement des trottoirs ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Équipements Plannord Itée	151 726,76\$
R.P.M. Tech inc.	168 361,34\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1232 par le MAMOT, pour la fourniture d'une chenillette pour déneigement des trottoirs à la compagnie *Équipement Plannord Itée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 151 726,76\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1232, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-117**

**Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux**

ATTENDU les différentes recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement du décompte # 3 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 64 906,26\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

DE procéder au paiement du décompte # 7 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 54 714,78\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-118**

#### **Adjudication – Travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée sur la rue Dubé – SP-2016-007**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée sur la rue Dubé;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Bircon inc.	787 708,10\$
Les Excavations Gilles St-Onge inc.	872 015,43\$
Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)	878 059,29\$
Construction Monco inc.	893 363,80\$
9088-9569 Québec inc.	917 153,40\$
Construction G-Nesis inc.	963 579,03\$
Les Constructions CJRB inc.	966 370,62\$
Construction T.R.B. inc.	968 059,38\$
Inter Chantiers inc.	1 015 990,59\$
Desjardins Excavation inc.	1 036 373,15\$

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, assistante au chef de division génie, daté du 6 avril 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**                    **Mme Nadine Brière**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1231 par le MAMOT, pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée sur la rue Dubé à la compagnie *Bircon inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 787 708,10\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1231, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-119**

#### **Adjudication – Travaux de réfection routière 2016 - Pavage de rues, bordures, trottoirs (PRR-2016) – SP-2016-016**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection routière 2016 pour le pavage de rues, bordures, trottoirs (PRR-2016);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Pavages Multipro inc.	1 865 900,37\$
Construction Bau-Val inc.	1 912 446,48\$
Uniroc Construction inc.	1 939 926,94\$
Construction Anor (1992) inc.	2 417 143,11\$
Pavage Jérômien inc.	2 703 034,69\$

ATTENDU le rapport de monsieur Armand Ouattara, assistant au chef de division génie, daté du 6 avril 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1230 par le MAMOT, pour les travaux de réfection routière 2016 pour le pavage de rues, bordures, trottoirs (PRR-2016) à la compagnie *Pavages Multipro inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 865 900,37\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1230, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-120**

**Adjudication – Travaux préventifs au Réservoir Sommet-Bleu – SP 2016-013**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux préventifs Réservoir Sommet-Bleu;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
CLP Construction inc.	112 181,11\$
Construction Monco inc.	133 944,73\$
Cimota inc.	159 240,37\$
Plomberie Brébeuf inc.	211 229,01\$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	227 650,50\$

ATTENDU le rapport de madame Louise Yale, chargée de projets de division génie, daté du 7 avril 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat pour les travaux préventifs au Réservoir Sommet-Bleu à la compagnie *CLP Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 112 181,11\$, taxes incluses;

D'autoriser le Service de la trésorerie à effectuer les paiements à même les surplus libres non affectés, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-121**

**Adjudication – Travaux de réfection des infrastructures souterraines du secteur Habitat – SP-2016-008**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection des infrastructures souterraines du secteur Habitat;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Montants</b>
Les Entreprises Miabec inc.	1 415 720,52\$
Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)	1 656 884,01\$
Construction T.R.B. inc.	1 677 356,60\$
Desjardins Excavation inc.	1 906 821,28\$
Inter Chantiers inc.	1 969 876,88\$
Les Constructions CJRB inc.	2 042 767,49\$
Pronex Excavation inc.	2 223 434,49\$

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, assistante au chef de division génie, daté du 13 avril 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**                **Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1229 par le MAMOT, pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines du secteur Habitat à la compagnie *Les Entreprises Miabec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 415 720,52\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1229, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-122**

##### **Décisions du conseil - Dérogations mineures**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil ACCEPTE la demande de dérogations mineures suivante:

#### **Résolution du CCU – 2016-019**

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 065 791 (rue Rolland)**, à l'effet de réduire la largeur moyenne du lot 5 065 791 du cadastre du Québec, de 50 mètres à 22,11 mètres, telle que montrée au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Sylvie Fillion, 4908 de ses minutes et daté du 17 février 2016 et ce afin de régulariser cette dimension en fonction du règlement de lotissement en vigueur.

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-123**

##### **Décisions du conseil – Demandes de PIIA**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 avril 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

**Résolution C.C.U. 2016-020**

1020, rue des Tournesols

André Assayah

- **Agrandissement**

**Résolution C.C.U. 2016-021**

920, boulevard de Sainte-Adèle

Geneviève Gauvin

- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2016-022**

1204, rue Valiquette

Nettoyeur Sainte-Adèle

- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2016-023**

755, rue des Brises

Denis Dumas

- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. 2016-024**

1001, rue Valiquette

Pierre Jodoin

- **Agrandissement**

**RÉSOLUTION NO. 2016-124**

**ADOPTION de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 244, boulevard de Sainte-Adèle**

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-044) a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 février 2016;

ATTENDU QUE le second projet de résolution (numéro 2016-061) a été adopté à la séance d'ajournement du 15 février 2016 du conseil municipal tenue le 21 mars 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-015 du comité consultatif d'urbanisme datée du 2 février 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification réglementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 244, boulevard de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre l'usage de commerce artériel lourd « Service de déneigement et de paysagement (C07-06-01) » et ce, à certaines conditions;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition réglementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 16 mars 2016 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu au 244, boulevard de Sainte-Adèle sur le lot 3 888 156 Cadastre du Québec, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble l'usage de commerce artériel lourd «Service de déneigement et de paysagement (C07-06-01)» et ce, avec les conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules reliés à l'entreprise, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à cinq (5) tracteurs de ferme munis de pneus, d'une (1) camionnette et d'une chargeuse-pelleteuse (rétrocaveuse);
2. La largeur hors-tout maximale des tracteurs et de la chargeuse-pelleteuse (rétrocaveuse), incluant les équipements rattachés (lame, souffleuse, pousse-neige, etc.) doit être inférieure à 2,6 mètres;
3. Les tracteurs et la chargeuse-pelleteuse (rétrocaveuse), incluant toute remorque et les équipements rattachés aux tracteurs, ne peuvent être stationnés ou entreposés en cour avant;
4. À l'exception des véhicules et équipements précités, aucun entreposage extérieur de matériel (terre, pierre, bois, etc.) ou d'équipements n'est permis sur site;
5. Une haie de conifères opaque d'une hauteur minimale de 2 mètres, de façon notamment à dissimuler de la rue les tracteurs stationnés ou entreposés sur le site, devra être maintenue en place le long du chemin des Ancêtres, à la limite de l'espace de stationnement adjacent à ce chemin.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-125**

**Projet de règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z**

ATTENDU la résolution 2016-093 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 mars 2016 relativement au projet de règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin d'ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 4 mai 2016 à 19 h au lieu du 6 avril 2016, dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

## **RÉSOLUTION NO. 2016-126**

### **Mandat – Requête en Cour supérieure – Ouvrages illégaux sur la rive et littoral d'un cours d'eau – 1464, chemin du Mont-Loup-Garou**

ATTENDU le rapport daté du 31 mars 2016, rédigé par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, relativement à des ouvrages illégaux sur la rive et littoral d'un cours d'eau;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Me Simon Filiatreault soit mandaté pour entreprendre toutes les procédures en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'obtenir une ordonnance de la Cour à l'effet que le propriétaire a omis de procéder aux travaux correctifs demandés pour la remise en état des lieux au 1464, chemin du Mont-Loup-Garou à Sainte-Adèle ;

QUE la présente résolution soit signifiée au propriétaire de l'immeuble, soit Monsieur Mario Tardif ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

## **RÉSOLUTION NO. 2016-127**

### **Exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement hors rue – 1001, rue Valiquette**

ATTENDU le rapport daté du 18 avril 2016, rédigé par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme concernant une demande d'exemption formulée par monsieur Pierre Jodoin, daté du 15 avril 2016, à l'effet de l'obligation de fournir les cases de stationnement hors rue requises dans le cadre de la demande de permis numéro 2016-0181, pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 1001, rue Valiquette;

ATTENDU QUE cet agrandissement nécessitera deux cases de stationnement hors rue supplémentaires et que, l'immeuble n'ayant pas l'espace nécessaire pour l'aménagement de ces cases, le requérant désire se prévaloir de l'article 677 du *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* qui mentionne que le conseil municipal peut exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement hors rue toute personne qui en fait la demande moyennant le paiement d'une somme de 1 200 \$ pour chaque case;

Après étude et considération :

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder, à l'égard de l'immeuble commercial sis au 1001, rue Valiquette, l'exemption de l'obligation de fournir deux (2) cases de stationnement hors rue et ce, conditionnellement au paiement de la somme totale de 2 400 \$ tel que le prévoit l'article 677 dudit règlement de zonage.

## **RÉSOLUTION NO. 2016-128** **AVIS DE MOTION**

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-16, amendant le règlement 1200-2012-Z afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone touristique mixte TM-003 pour augmenter la hauteur maximale en étage de 2,5 à 3 étages, ainsi que de modifier la définition du terme «



habitation collective » en retirant la mention de ressource intermédiaire ou de type familiale.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-129**

**Premier projet de règlement 1200-2012-Z-16, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le premier projet de règlement 1200-2012-Z-16, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone touristique mixte TM-003 pour augmenter la hauteur maximale en étage de 2,5 à 3 étages, ainsi que de modifier la définition du terme « habitation collective » en retirant la mention de ressource intermédiaire ou de type familiale, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-16, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 4 mai 2016 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-130**

**Règlement 1121-1 amendant le règlement 1121-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 – ADOPTION**

Le greffier fait lecture du règlement numéro 1121-1;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1121-1 amendant le règlement 1121-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-131**

**Règlement d'emprunt 1232 décrétant un emprunt pour l'acquisition de différents équipements pour le Service des travaux publics – ADOPTION**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement d'emprunt 1232 décrétant un emprunt pour l'acquisition de différents équipements pour le Service des travaux public, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

## RÉSOLUTION NO. 2016-132

### **Règlement 1202-1 amendant le règlement 1202 relatif à l'utilisation des pesticides et des engrais – ADOPTION**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER      :                      M. Roch Bédard**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1202-1 amendant le règlement 1202 relatif à l'utilisation des pesticides et des engrais, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 197 093,66\$ pour la période du 12 au 18 mars 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 171 180,72\$ pour la période du 19 au 25 mars 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 776 362,14\$ pour la période du 26 mars au 1er avril 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 305 130,03\$ pour la période du 2 au 8 avril 2016
- Liste des comptes à payer au montant de 534 006,23\$ pour le mois de février 2016.
- Engagements au montant de 539 840,13\$ pour la période du 1er au 31 mars 2016.

Dépôt du certificat du greffier adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1229.

Dépôt du certificat du greffier adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1230.

Dépôt du certificat du greffier adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1231.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – rapport du 29 mars 2016

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC**

Allocution du maire suppléant :

- Invite les citoyens à aller voter
- Rappelle que le vote par anticipation est le 24 avril et que le jour du scrutin est le 1<sup>er</sup> mai.

\*\*\*\*\*

## COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

### **Mme Nadine Brière**

- Informe les citoyens de la collecte des bacs bruns début mai, de la course défi je bouge et du Salon de Plein-Air.

### **M. Robert Lagacé**

- Offre des souhaits de prompts rétablissements à M. Guy Goyer
- Invite les gens à la Nuit Adéloise.

\*\*\*\*\*

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### **M. Philippe Kebbé**

- Problématique au Mont-Gabriel, dangers causés par les golfeurs.
- La signalisation est inadéquate pour les voiturettes de golf.
- Réglementation sur les collectes collectives est inadéquat car il ne peut placer ses bacs pour qu'ils ne soient pas visibles de la rue.
- Le loyer de la bibliothèque est-il de 5000\$/mois?

### **M. Denis L'espérance**

- Demande de confirmer que le projet de Centre de transbordement a été réglé.
- Comment informe-t-on les nouveaux arrivants des règlements?
- Combien de constats pour les bacs
- Demande quand se fera la distribution de composte.
- Les commerces, sont-ils obligés au recyclage?
- Est-ce que la Ville de Sainte-Adèle a un bon budget pour les fleurs?

### **M. Froment**

- Politique de compostage de la ville, pourquoi ne pas utiliser les sacs de plastique?
- Il ne veut pas de conteneur semi-enfouis pour le compostage.

### **M. Léonard Ayoub**

- La barrière sur la rue Alexis n'a pas de cadenas...
- Répartition des frais judiciaires par contribuable?

### **Mme Rita Parent-Vallières**

- Remercie le maire suppléant pour le bon travail
- Remercie la ville pour le nettoyage des rues

### **M. Pierre Morabito**

- Information sur la visite de la Ministre St-Pierre, quels sont les projets?

### **M. Jean-Pierre Létourneau**

- Article sur le mont Durocher, la ville a-t-elle les outils pour protéger les sentiers?

### **M. Robert Desmeules**

- À quand le projet du Parc Cardinal pour le Pickleball

### **M. Bellerose**

- Demande quelle est la superficie de la Place des citoyens.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2016-133**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée à 21h50.

(s) Robert Milot

---

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

---

Me Simon Filiatreault,  
Greffier et directeur des services juridiques